

Rapport bisannuel 2014

Mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement

Commentaires du Conseil national du développement et de la solidarité internationale

Décembre 2014

Rapport bisannuel 2014
Observations CFDT
Collège Organisations syndicales

D'abord nous voulons saluer la qualité du Rapport bisannuel qui permet d'avoir un aperçu général des différents volets de la politique menée par la France en matière de développement. Ce rapport ainsi que la mise en place récente du CNDSI et la LOPSI sont autant d'éléments qui vont dans le sens d'une politique de développement plus ambitieuse, plus inclusive et plus cohérente. Nous saluons également les efforts en matière de transparence matérialisés par l'adhésion à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et le partenariat avec la coalition « publiez ce que vous payez ».

La CFDT a pris connaissance du rapport et souhaiterait apporter quelques observations :

- Si la notion de **partenariats différenciés (Partie 1.1.1)** permet de décliner et d'adapter l'aide française en fonction d'un certain nombre de critères, nous regrettons que la typologie adoptée (PPP ; Afrique subsaharienne ; crise ; pays émergents) ne tienne pas compte du fait que, selon la Banque mondiale, **près de 70 % des pauvres que compte le monde** - ceux qui, selon la définition établie, ont moins de 2 dollars par jour pour vivre - **habitent dans des pays à revenu intermédiaire**. Dans les économies émergentes, ces personnes restent privées d'accès à l'éducation, aux soins de santé et d'autres avantages de la croissance économique.

- **Commerce et développement (1.1.4)** : Si nous sommes d'accord que « le commerce peut être un outil puissant de développement humain », nous estimons qu'il **n'y a pas automatiquement de causalité entre développement du secteur privé et création d'emplois décents**, surtout dans le cas des entreprises multinationales dans les pays en développement où le déficit au niveau des droits du travail constitue un facteur d'attraction des investissements privés puisqu'il s'accompagne de coûts de main d'œuvre moindres pour l'entreprise.

Nous insistons sur le fait que **la reconnaissance du dialogue social et des partenaires sociaux est un préalable en matière d'inclusion**. Le dialogue social permet de garantir une large appropriation démocratique des objectifs de développement durable.

- **RSE (page 20)** : la CFDT se félicite de l'engagement en matière de RSE figurant à l'article 8 de la LOPSI. Pour autant, la CFDT estime que la France devrait aller plus loin et examiner **la proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales**. Nous souhaitons que conformément aux engagements du gouvernement un **groupe de travail sur le devoir de vigilance des sociétés mères vis-à-vis de leurs sous-traitants soit mis en place au sein de la plateforme RSE**.

Nous souhaitons également que des **liens** puissent être créés **entre le CNDSI et la Plateforme pour la RSE**.

- **renforcer les partenariats avec la société civile (page 23)** : Ce chapitre bien qu'intitulé « renforcer les partenariats avec la société civile » mentionne surtout les ONG. Nous réitérons la demande que nous avons formulée au moment des Assises que le vocabulaire soit plus inclusif et représente la diversité des organisations : **nous souhaitons qu'il soit davantage fait mention des OSC et non plus seulement des ONG.**

Nous regrettons par ailleurs **l'absence de mention du travail des organisations syndicales en matière de développement** (alors même qu'en 2013, un projet syndical CFDT-CGT soutenu par l'AFD a été primé au Forum « 100 innovations pour le développement durable). Parmi les organisations de la société civile, les syndicats, du fait qu'ils représentent les travailleurs, sont des acteurs clefs. Ils veillent au respect du droit des travailleurs à l'exercice d'une liberté syndicale pour négocier collectivement avec les employeurs. Ils sont indispensables au maintien de la justice sociale dans le système économique. Nous regrettons également que le rapport bisannuel ne mentionne à aucun moment l'importance de l'agenda du « travail décent »¹

¹ L'agenda travail décent de l'OIT comporte 4 piliers (création d'emplois, garantie des droits au travail, extension de la protection sociale et promotion du dialogue social)

Synthèse des commentaires du collège « Recherche et Enseignement Supérieur » du CNDSI
sur le
Rapport bisannuel 2014 au Parlement
relatif à la mise en œuvre de la politique française de coopération au développement

Nota bene : les commentaires suivants insistent bien évidemment, et peut être injustement, sur les insuffisances du texte proposé.

Commentaires généraux :

La densité de données et d'informations, contribuant par ailleurs à la richesse du document, leur cloisonnement et le format de leur présentation ne facilitent pas une lecture intersectorielle ; il est ainsi difficile de se forger une vision synthétique de la stratégie d'aide au développement française et de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, si le souci de l'impact est louable, de même que le besoin d'encourager les actions qui y contribuent, les éléments rapportés permettent difficilement de s'en faire une idée et d'évaluer également "ce qui ne marche pas".

Commentaires plus spécifiques:

1- Les premiers commentaires spécifiques des membres de notre collège portent sur la recherche et l'enseignement supérieur. Nous estimons qu'ils sont bien trop ignorés; cela est d'autant plus regrettable que la France est particulièrement bien "outillée" et visible internationalement dans ce domaine, à commencer par l'existence d'institutions dédiées de recherche. L'affichage des actions sous la rubrique "diplomatie culturelle" est bien réducteur. Les références à l'innovation, dans la partie préparée par l'AFD, par exemple, ne font pas référence à l'effort de recherche et d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'inventions, d'éclairages de situations et transitions ou encore de diplomatie scientifique. Le soutien aux communautés scientifiques du Sud, notamment des PPP, doit être encore renforcé. Les moyens mobilisés sont insuffisants au regard de la demande. Ainsi un second Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique (PARRAF 2) mieux doté serait bienvenu au vu du nombre de réponses reçues, témoignant de la très forte mobilisation de la communauté de pays concernés, à savoir les PPP), ainsi qu'un plus grand nombre de bourses de thèse, de post-doc et d'échanges scientifiques Sud-Sud et Sud-Nord.

Aussi, nous réaffirmons le besoin

- de renforcer l'insertion des communautés scientifiques du Sud et leurs contributions aux communautés internationales
- d'œuvrer à un développement par la recherche en considérant l'acte de production de connaissances au sein d'une société comme moteur de développement (ce sont les termes proposés et repris dans l'atelier 5 des assises de la recherche et du développement international).

2- Les instruments innovants de développement durable sont évoqués dans divers paragraphes de la stratégie. Il y aurait peut-être lieu de privilégier ceux qui sont aux interfaces entre la promotion des agricultures familiales, l'économie alternative, la

protection de la diversité biologique, en particulier les outils tels les marques et labels (commerce équitable et marques de Parcs Naturels Régionaux) mais aussi les autres instruments tels éco-certification, indications géographiques etc., avec nécessité de (re)localiser les produits, de mieux qualifier les terroirs.

3- Concernant les mécanismes REDD+ et biodiversité, il serait souhaitable de mieux expliciter les liens entre les services issus des écosystèmes et de souligner l'importance du maintien des services environnementaux mais aussi de leurs interactions et des arbitrages à effectuer, au risque sinon de survaloriser un service environnemental au détriment des autres. Plus explicitement, il faut faire attention au « tout carbone » en terme de conservation de la biodiversité, d'autant que les indicateurs de séquestration du carbone sont à ce jour non envisageables (cf indicateur 13 p 104 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2) – indicateur ex post à prévoir mais non envisageable fin 2013).

4- Les membres du collège soulignent l'intérêt renouvelé pour l'agriculture, non pas tant uniquement pour ce secteur en lui-même, mais en ce qu'il permet d'embrasser des considérations et perspectives intersectorielles (sécurité alimentaire, environnement, emploi, etc.). Dans le même temps, et pour ces mêmes raisons, peut être l'agriculture mériterait-elle un focus plus fort, au même titre que la santé ou l'environnement.

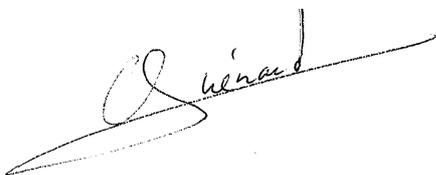
5- L'approche "partenariats différenciés" (p. 57) est intéressante et mériterait d'être mobilisée plus amplement dans le document, d'autant que de nombreuses institutions internationales s'y réfèrent aujourd'hui. Le maintien d'un volume conséquent d'appuis vers les pays émergents pose à ce titre question si ces appuis se réfèrent à une « croissance verte et solidaire ». Le positionnement de ces ressources dans le cadre de l'APD mérite examen.

6- Enfin, un détail : si la participation à la réforme du CGIAR est bien mentionnée p. 21, la localisation du siège de cette nouvelle institution internationale à Montpellier mériterait d'être rappelée.

Paris, le 24 novembre 2014

Pour les membres du collège « Recherche et Enseignement Supérieur »

C. Guénard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guénard', written over a horizontal line.

Commentaires du collège ONG du CNDSI sur le Rapport bisannuel sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement

■ Présidence – Jean-Louis Vielajus ■ 10 décembre 2014

1. Remarques générales

Globalement, le rapport semble plus un exercice de communication sur les actions de la France en matière d'aide au développement qu'un exercice de redevabilité, c'est-à-dire d'analyse et d'évaluation. Notre conception de la redevabilité est qu'elle est un positionnement éthique, qu'elle doit permettre à chaque acteur d'être responsable de son action, et que c'est un outil pour l'appropriation des politiques de développement par les parties prenantes, dont les Parlementaires et les citoyens. Par exemple, il faudrait qu'en début de chaque section sectorielle soient mentionnées les sommes versées par secteur. Et il serait judicieux que le rapport précise comment les engagements et priorités de la France ciblent les pays pauvres et les populations les plus vulnérables.

Le rapport couvre la période 2012 – 2013, mais fait à de nombreuses reprises référence à la Loi d'orientation et de programmation sur le Développement et la Solidarité internationale (Lop-DSI). Il y a une confusion répétée entre les décisions du Cigid, et les orientations de la Loi. Par exemple parmi d'autres, le paragraphe sur « Politiques agricoles, sécurité alimentaire et développement » mélange réalisations des années 2012 -2013 et engagements de 2014. Il faudrait mieux distinguer le bilan de la politique de développement pour 2012 – 2013 et les nouveaux engagements de la Lop-DSI. En particulier, il aurait été pertinent que l'ensemble des indicateurs en annexe de la Lop (qui restent globalement insuffisants pour une réelle appréciation de l'impact sur le développement), soient renseignés. Ce n'est pas le cas (sur la nutrition notamment), et les indicateurs renseignés ne sont pas sexo-différenciés, alors que la Lop le prévoit.

En référence à la Lop-DSI, il aurait été plus approprié que le rapport traite de la stratégie française de développement et de solidarité internationale.

A plusieurs reprises le rapport mentionne des activités de gestion de crises (Mali, République Centrafricaine), sans jamais aborder les activités liées au Centre de crises. Il aurait été plus pertinent d'englober, dans cet exercice de redevabilité, les activités de solidarité internationale du Centre de crises, et ce d'autant plus que la question du contiguum crise – développement est particulièrement d'actualité et prise de plus en plus en compte par l'opérateur pivot qu'est l'AFD.

2. Commentaires partie 1

a. Partie 1.1

- **Partenariats différenciés**

Page 9, il est mentionné que la France consacre, en 2014, au moins 85% de l'effort en faveur du développement en Afrique subsaharienne et dans les pays Sud et Est de la Méditerranée. Dans un souci de redevabilité, il sera plus cohérent de distinguer ce qui va vers les 16 PPP, les autres pays de l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée. Sinon on mélange l'aide à la RCA et les prêts au Maroc.

- **Transparence**

Page 10, le rapport devrait s'appuyer sur les résultats de la France pour l'indice sur la transparence de l'aide (ITA).

Ne sont pas mentionnés dans cette partie les engagements de la France au G8 de Lough Erne, or la France en est loin.

Enfin, il est mentionné en fin de cette partie (page 11) que le site internet pilote sur l'aide au Mali, puis sur 4 pays sahéliens, doit être étendu fin 2014 aux 16 PPP. A fin novembre, on devrait pouvoir donner la date exacte de l'extension.

- **Rendre compte des résultats**

Page 12, il est fait référence à la programmation budgétaire. Or seul 29% de l'APD (programmes 110 et 209) sont soumis à décision du Parlement. Et d'autre part le DPT est toujours rendu en retard. Difficile donc de dire que l'on permet au Parlement d'exercer son contrôle.

Les indicateurs de résultat, issus de la Lop, sont, comme les ONG l'avaient soulignés, très insuffisants. Ce sont des indicateurs d'activités (nombre de kilomètres de conduites d'eau), pas de résultat (litres d'eau potable consommée par personne et par jour). Les indicateurs de nutrition ne sont pas renseignés. Enfin, la Lop impose que les indicateurs prennent en compte le genre, ce qui n'est pas le cas.

Page 15, l'encadré 3 fait référence à l'éducation au développement. Nous ne comprenons pas pourquoi l'EAD est dans la sous-partie communication de cette partie. L'EAD, que nous appelons désormais Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale, concourt à la Transparence, mais ce n'est pas son objectif premier. Il faudrait une partie spécifique sur l'EACSI (ex EAD), en utilisant aussi ce que font les autres ministères concernés.

Dans ce même encadré, plusieurs erreurs factuelles : la date de la restitution de la cartographie est le 27 juin 2013, il y a 10% des crédits de la DPO consacrés à l'EACSI (et non 20%).

Le Pnud a défini un objectif de 3% de l'APD pour le financement de l'EACSI, repris par le Conseil de l'Europe. La France est à moins de 0,03%... Quel détail des actions financées ?

- **Cohérence des politiques**

Il serait utile de rappeler que le Traité de Lisbonne impose à l'Union européenne (donc les Etats-membres compris) la prise en compte de la cohérence des politiques pour le développement. Et que dans cette approche, les droits humains ont une valeur juridique supérieure aux autres règles.

Nous ne partageons pas l'analyse du rapport sur le côté positif des APE. Soulignons quand même que l'objectif des APE n'est pas de permettre à la France de développer ses relations commerciales avec les pays ACP. Au minimum, cette affirmation doit être modifiée. Il s'agit d'accords pour le développement, selon ce qu'affiche l'UE.

Pages 21 et 22, il y a une erreur factuelle sur les stocks d'intervention de l'UE, qui ne sont pas destinés à l'aide alimentaire (mais à la régulation des marchés agricoles). Les présentations de l'implication de la France dans la Nasan et la Gacsa omettent de préciser comment la France entend peser de l'intérieur sur ces alliances, dont elle affirme ne pas partager complètement les objectifs et en voir les dangers. La France ne doit pas démontrer que ces alliances sont au service de l'agriculture familiale, une de ses priorités, mais s'en assurer, et en tirer les leçons si ce n'est pas le cas.

- **Coordination des acteurs**

Sur les partenariats avec la société civile, il est plus que surprenant de lire page 23 que l'engagement de Laurent Fabius auprès de Coordination SUD d'augmenter d'1 M€ par an le budget du FHU à destination des ONG se fasse à partir de 2015 en ponctionnant le fonds de la DPO. C'est contraire aux engagements du Président de doubler l'APD transitant par les ONG. Les enveloppes FHU et DPO ne sont pas dédiées aux ONG humanitaires ou développement, mais à des types d'action, ce qui n'est pas la même chose.

Le CIT-OSC de l'AFD, adopté en 2013, n'est étonnamment pas mentionné, alors que c'est une avancée majeure de la reconnaissance du rôle de la Société civile dans la solidarité internationale.

Enfin, la priorité à la jeunesse du MAEDI ne se réduit pas à son soutien à la société civile (espérons-le !). Les PCPA cités ne visent pas à soutenir le volontariat de jeunes.

Globalement, les parties consacrées aux OSC ou aux collectivités territoriales sont faibles, alors que la France promet les activités pluri-acteurs.

b. Partie 1.2

- **Climat**

Concernant la préparation de la COP21, rien n'est mentionné sur la concertation avec la société civile, alors que c'est un objectif affiché de la France (y compris via la participation de la Secrétaire d'Etat à la préCOP20 sociale de Caracas).

- **Post 2015**

Page 27, le document de position de la France n'a pas été élaboré EN concertation avec la société civile, mais APRES concertation. Ce document n'engage que le Gouvernement.

La France a soutenu une approche par les droits, ce qui n'est pas mentionné dans ce rapport. Il faudrait le faire.

- **Financement du développement**

Le rapport mentionne l'appui technique et financier de la France pour mobiliser les ressources domestiques. Il serait souhaitable, dans un souci de redevabilité, de préciser que l'instrument pour cela, le FSP gouvernance, voit ses crédits baisser, et que le montant consacré par la France à cet objectif est de 0,08% de son APD.

Concernant les outils innovants (p.31) rappelons qu'ils doivent être additionnels à l'APD, que certains outils comme la loterie ou les micro-dons via SMS n'existent pas encore, que l'assiette et le taux de la TTF sont faibles et que la part de celle-ci destinée au développement a baissé (20% la première année, 15% la deuxième).

Sur l'innovation, l'outil Fisong, pourtant unique en son genre et apprécié tant par les ONG que l'AFD, n'est pas mentionné. C'est dommage.

3. Commentaires partie 2

Globalement, les CIS de l'AFD ne sont pas mentionnés dans les parties sectorielles. Pourtant les objectifs sectoriels, discutés avec les parties prenantes, y sont fixés. Des mentions sont plus qu'imprécises, ce qui est dommage pour un exercice de redevabilité (par exemple, en bas de la page 39, *la France a pris un certain nombre de mesures pour...*).

Il est regrettable que ne soient pas mieux précisés les engagements internationaux (sur la nutrition au Sommet international – nutrition pour la croissance de juin 2013 par exemple). L'investissement de la France en matière d'éducation est artificiellement gonflé par l'inclusion des frais d'écologie (60% du secteur !). Aucune donnée chiffrée n'est communiquée sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Sur la partie influence économique (p. 71 et 72) il est fait référence à des discussions en cours et non abouties. En particulier, le cadre d'intervention de l'AFD en matière de « social business » n'a pas encore été discuté avec les OSC. Il nous semble important de préciser qu'il n'y a pas que les entreprises qui sont porteuses de projets social business, ou « économie inclusive », mais que les ONG ont depuis plus de 15 ans mis en œuvre avec succès des innovations dans ces domaines (appui aux TPE, microfinance, microassurance santé, etc.).

4. Commentaires partie 3

a. Union européenne

Il manque une analyse sur la façon dont la France pèse sur les orientations européennes, après la réforme du SAEE et dans le cadre de la suite du Dialogue structuré (Policy Forum for Development). Rien n'est dit non plus sur la place de la société civile dans le dialogue avec l'UE, et ce que la France promet.

La France est certes un des principaux contributeurs au Fed, mais cela ne cesse de baisser.

b. Autre aide multilatérale

Cette partie souffre cruellement d'un manque d'analyse sur l'efficacité de la présence française dans ces institutions.

Enfin, l'investissement dans le multilatéral est présenté comme obligatoire, il faut donc comprendre en creux que l'ajustement à la baisse se fait sur le bilatéral. C'est un choix, discutable certes, mais pourquoi n'est-il pas assumé dans un exercice de redevabilité, et alors que la France doit se doter, d'ici fin 2014 selon la Lop, d'une stratégie bi/multi ? Cela serait un premier pas pour cette stratégie.

Rapport bisannuel 2014

Jean-Luc Perron

Membre du bureau du CNDSI

Collège Acteurs économiques intervenant dans le champ du développement et de la solidarité internationale

- La contribution des entreprises françaises qui prennent ou soutiennent des projets économiques de développement n'est mentionnée nulle part. Tout au plus référence est faite à l'article 8 de la loi d'orientation et de programmation sur la RSE. Dans la partie « coordination des acteurs » (p.22), les entreprises ne sont pas davantage citées comme acteurs de la société civile et partenaires de la politique de développement, aux côtés des ONG et des collectivités locales.
- Le rapport bisannuel ne fait aucun commentaire sur le rapport demandé par Pascal Canfin à Emmanuel Faber et Jay Naidoo, rapport remis en juin dernier, ni ne donne d'indication sur les suites que la Secrétaire d'Etat entend donner à ce rapport, à la préparation duquel plusieurs grandes entreprises ont été associées (p33).
- Sauf erreur, le rapport bisannuel est muet sur les travaux du comité français de la Task force sur l'impact investing, créé dans la cadre du G8, dont le rapport a été remis en septembre dernier. Une partie des recommandations de la Task force et de son comité français porte sur les investissements à impact dans les pays en développement. La Task Force internationale a tenu une session au Ministère des Affaires étrangères le 3 avril 2014.
- L'action de l'AFD en soutien des institutions de microfinance n'est pas mentionnée dans le rapport bisannuel.
- Le rapport bisannuel indique que « l'évaluation de l'APD repose sur trois services distincts, qui reflètent l'architecture institutionnelle de l'aide française. Ils sont donc intégrés au sein des trois principaux acteurs publics de la coopération : le pôle de l'évaluation au ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) à la direction générale (DG) du Trésor du ministère des finances et des comptes publics (MFCP) et la division Évaluation et capitalisation (EVA) à l'Agence Française de Développement (AFD) ». On ne peut que s'interroger sur la justification et l'efficacité d'un dispositif d'évaluation de l'APD ainsi éclaté entre les trois acteurs publics. L'éclatement du dispositif français d'APD devrait militer au contraire pour l'unicité de l'organe chargé de son évaluation.

Rapport bisannuel 2014
Mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement
Réseaux Régionaux Multi Acteurs
Collège Collectivités territoriales



1) Sur la forme

- Le rapport a été remis dans un délai très bref avec des échéances de retour qui ne permettent ni une lecture approfondie, ni une concertation réelle de la part des acteurs lesquels avaient pourtant annoncé leur satisfaction de la mise en place d'un espace de dialogue.
- Le document ne porte pas seulement sur les années mentionnées (2012, 2013) mais aborde aussi les projections sur l'avenir, ce qui ne facilite pas la lecture .
- Il y a d'innombrables références à l'Agence française de développement (opérateur de l'Etat), avec un manque de visibilité des politiques du MAEDI, ce qui vient encore renforcer l'image d'une politique d'aide marquée par l'appui au secteur privé et l'orientation de la diplomatie et de l'aide vers l'économique.
- Les données manquent souvent de précision : ainsi on indique les montants versés sans mentionner les montants totaux des projets, le pourcentage qu'ils représentent, les populations ciblées, l'impact.
- Globalement, le document est essentiellement descriptif, certaines parties sont redondantes et la construction globale du document pourrait être davantage organisée autour des axes forts de la politique d'aide au développement, en montrant comment les différents outils contribuent et s'intègrent dans les axes principaux. Ceci permettrait également un meilleur suivi des progrès réalisés de deux ans en deux ans.

2) Sur le fond

- Les objectifs des OMD sont mentionnés mais des engagements financiers en face de ces objectifs ne figurent pas dans le rapport.
- Il n'y a pas de mention de l'effort global du gouvernement qui, on le sait, est en baisse.
- Il est fait plusieurs fois référence au rapport Faber - présenté comme un outil de modernisation des politiques d'aide -, sans que ce document ait été analysé en commun ou discuté dans les instances ad' hoc (CNDSI par exemple).
- La coopération décentralisée est mentionnée à la marge alors qu'elle contribue à l'aide française, et que les montants (même imparfaitement) sont connus par l'Etat. Seuls quelques projets de la coopération décentralisée sont indiqués sans qu'il soit mentionné de la politique française d'appui à la décentralisation, ni de la coordination de ces projets avec la

stratégie française d'appui à la décentralisation. Il serait intéressant de faire mention des axes stratégiques des régions qui sont en articulation avec des pays de concentration de la coopération française, et de faire un point sur l'articulation de cette coopération décentralisée avec l'action du Comité des Régions européen.

- La prise en compte de l'adaptation dans la stratégie « climat » manque de précision.
- La politique « genre » du MAEDI n'est pas mentionnée. Seules les actions de l'AFD le sont. Il y a d'ailleurs confusion entre « genre » et projets « femmes ».
- La taxe sur les transactions financière (TTF) est mentionnée dans les financements innovants. Cette mesure aurait du être additionnelle à l'aide et y être entièrement dévolue. Les 10% octroyés pour compenser la baisse d'APD ne correspondent pas aux ambitions affichées à l'époque, donnant l'impression que l'on revient sur des engagements internationaux et européens pris.
- Le rapport mentionne l'intervention de la France en faveur de la signature des APE (accords de partenariat économique) « vertueux ». Or, plusieurs organisations, notamment africaines, les considèrent comme une menace pour la souveraineté alimentaire et les ressources financières des Etats d'Afrique de l'Ouest.

Sur cette question des APE, le rapport pourrait présenter la position française dans le mandat donné à la Commission européenne sur la signature des APE (signature avec la CEDEAO en 2014), et d'apporter des éléments d'information sur les études d'impact réalisées sur les économies des 77 Etats ACP.

- Il est regretté que la France se limite à "encourager" la RSE alors qu'elle pourrait en faire un outil central de la contribution des entreprises au développement durable mondial.
- Dans la partie « agriculture », il y a un mélange des termes : « smart agriculture », agro écologie, agriculture familiale, sans préciser chacun d'eux, alors que les outils et les objectifs sont distincts. Ceci amène de la confusion.
- sur les migrations : Il est regrettable que la notion de co développement ait lentement glissé de la coopération au développement sur les aspects intérieur et sécuritaire, ce qui a rendu le concept, au départ innovant, caduque. La première Déclaration des Etats ACP sur le lien entre migration et développement date de 2006 (Déclaration de Bruxelles sur les questions d'asile, de migration et de développement), vite balayée par celle de Rabat qui a été élargie au Maghreb, et n'a pas réuni l'ensemble des Etats ACP ; la migration aujourd'hui est essentiellement vue dans le prisme de l'asile, des flux migratoires, des transferts de la diaspora (parfois encore peu utilisés pour des réels projets de développement local) et plus dans un axe de développement des pays dits d'origine, ce qui réduit le champ d'action de la société civile sur ces aspects, tant en matière d'éducation au développement qu'en matière de coopération décentralisée et de projets de développement.